

Politique de la ville

Ermont au quotidien

C'est au cours des années 1970 et 1980 qu'une approche, à la fois sociale et urbaine, des problèmes spécifiques aux villes modernes s'est avérée nécessaire. Cette politique de la ville a toutefois un statut particulier car elle consiste en un large ensemble d'actions : mesures en faveur du logement, politique en faveur de l'emploi, de l'insertion et du développement économique des quartiers, sécurité et prévention de la délinquance, éducation, santé, accès aux services publics, lien social...



La politique de la ville implique un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales concernées. L'État intervient alors dans le cadre de contrats conclus avec les communes et autres acteurs locaux : programme Habitat et vie sociale, convention de développement social des quartiers, contrats de ville... Ces interventions reposent sur une géographie du territoire urbain qui identifie les quartiers prioritaires qui feront l'objet d'aides.

La politique de la ville est une politique publique qui vise à améliorer le quotidien des habitants résidant dans des quartiers concentrant des difficultés sociales, économiques et urbaines. Elle s'efforce de prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine afin de maintenir une commune équilibrée et solidaire qui repose sur l'intégration harmonieuse des différents quartiers qui la composent. Cette politique se caractérise par trois dimensions :

- **la politique globale.** Elle intervient dans différents domaines : l'emploi, l'insertion, le développement économique, la sécurité, la prévention, l'éducation, le lien social, la santé, la rénovation urbaine, la gestion urbaine de proximité, l'accès aux services publics ;

- **la politique territorialisée.** Elle repose sur une géographie qui cible des quartiers prioritaires, choisis en fonction d'indicateurs de difficulté et de fragilité (chômeurs de longue durée, jeunes de moins de 25 ans non diplômés, familles monoparentales, ménages à bas revenus, bénéficiaires de minima sociaux...);

- **la politique partenariale et contractuelle.** Elle prend appui sur des outils et dispositifs liant les collectivités locales avec l'Etat et ses partenaires et qui permettent notamment de financer des projets et des actions concrètes portés par des services municipaux ou des associations locales.

Depuis bientôt trente ans, la politique de la ville, à l'échelle nationale, a profondément évolué : les contrats, les plans s'y sont succédés, au gré des crises urbaines et des alternances politiques.

Depuis la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, la politique de la ville s'est recentrée sur la question du renforcement de la cohésion sociale à travers la promotion de l'égalité des chances, la

lutte contre les discriminations et la réduction des écarts de développement entre les différents territoires.

L'engagement d'Ermont

La commune d'Ermont est impliquée dans la politique de la ville depuis plus d'une dizaine d'années.

Elle a ainsi été signataire, avec le conseil général du Val d'Oise, d'un contrat de développement urbain en 1996 puis d'un Contrat Initiatives Villes Qualité en 2001, d'un Contrat de Ville 2000-2006 signé à l'échelle intercommunale avec l'Etat et les communes de Taverny, Deuil-la-Barre, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency ainsi que d'une Convention Régionale Ville pour la commune signée avec le conseil régional d'Ile de France en janvier 2002. Ermont s'engage également dans des dispositifs thématiques liés à la politique de la ville : Projet Educatif Local, Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, opérations "Villes Vie Vacances", Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui aux Parents. Ces dispositifs ont permis de financer tout un ensemble d'actions de proximité relevant notamment de l'aide à l'emploi et l'insertion, l'apprentissage de la langue française, l'accompagnement à la scolarité, la prévention de la délinquance, l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances. De plus, c'est également dans ce cadre qu'ont pu être réalisées l'extension du centre socio-culturel François Rude, la construction de l'Espace Jeunesse, ainsi que des opérations de réhabilitation et de requalification urbaine sur les résidences des Carreaux et des Bapaumes.

Deux dispositifs pour la commune

Deux contrats permettent à la commune de subventionner les projets qu'elle met en œuvre en lien avec les partenaires locaux et les Ermontois : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et le Contrat Initiatives Ville et Qualité (CIVIQ 2).

L'intérêt de ces dispositifs pour la ville

Le CUCS et le CIVIQ fixent un cadre d'intervention global autour duquel se mobilisent les porteurs de projet municipaux et associatifs. Ils permettent de bénéficier de financements extérieurs qui peuvent soutenir jusqu'à plus de 60 % du coût des projets, le restant étant entièrement financé par la commune.

Au titre du CUCS, la commune d'Ermont bénéficiera d'une dotation annuelle reconductible de 177 300 € allouée par l'Etat au titre de la politique de la ville. A ces crédits, dits spécifiques, viennent s'ajouter des crédits de droit commun émanant des services déconcentrés de l'Etat (jeunesse et sport, affaires sociales...) et d'organismes publics (CAF...). La programmation 2007, présentée par la commune au titre du CUCS, comprend une quarantaine de projets : des actions de formations linguistiques, un atelier d'aide à l'emploi, des actions d'éducation à la loi, des permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes, des actions d'accompagnement à la scolarité, un accompagnement éducatif en direction des collégiens exclus, des sorties et des séjours familiaux, des ateliers d'éveil artistiques, une aide au fonctionnement de l'Épicerie Sociale d'Ermont, des chantiers jeunes, des ateliers de danses et cultures urbaines, des actions de médiation familiale, un projet de requalification urbaine...

Dans le cadre du CIVIQ 2, la commune d'Ermont percevra, sur l'ensemble de la durée du contrat, une enveloppe de 575 939 € allouée par le conseil général du Val d'Oise ainsi qu'une aide au financement du poste de coordinateur de projet.



Chantier jeunes



Extension du centre socio-culturel
François Rude

• Le CUCS, un nouveau cadre d'intervention

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) constitue, aujourd'hui, le cadre de référence pour la mise en œuvre des interventions en faveur des territoires en difficulté retenus comme sites prioritaires. Il se substitue au Contrat de Ville, arrivé à échéance le 31 décembre 2006. La municipalité d'Ermont a souhaité s'inscrire dans ce nouveau dispositif afin de consolider et d'amplifier ses actions en direction des habitants des quartiers prioritaires. S'agissant d'Ermont, le CUCS a reconduit la géographie prioritaire du Contrat de Ville et concerne les quartiers des Chênes, des Espérances et des Passerelles-Carreux.

D'une durée de trois ans, reconductible après évaluation, ce contrat comporte :

- un diagnostic territorial portant sur les quartiers retenus comme sites prioritaires ;
- un projet urbain et social de développement des quartiers fixant quatre objectifs stratégiques (cf. encadré ci-dessous) ;
- un programme pluriannuel d'actions présenté par chacune des villes signataires et décliné autour de cinq champs d'actions prioritaires : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, et l'accès à la santé ;
- des modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du contrat.



Construction de
l'Espace Jeunesse



Le quartier des Passerelles-Carreux

Les quatre objectifs fixés par le projet urbain et social de développement des quartiers du CUCS

Objectif 1 : améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en proposant des actions en faveur de l'amélioration du cadre bâti, une meilleure gestion urbaine de proximité et une meilleure qualité de service au sein des quartiers.

Objectif 2 : favoriser l'égalité des chances des habitants, et notamment des jeunes, en proposant des dispositifs participant à la réussite éducative des enfants et des adolescents, des moyens visant à la construction de véritables parcours d'insertion professionnelle et des accompagnements renforcés dans le domaine de la santé.

Objectif 3 : assurer la cohésion sociale entre les quartiers prioritaires en proposant une politique de transport visant notamment à désenclaver les quartiers mal desservis, des moyens d'accès à la culture et au sport, des forums thématiques permettant des rencontres et des échanges entre habitants.

Objectif 4 : tenir compte des dispositifs contractuels existants en les optimisant et en les intégrant.





• Le Contrat Initiatives Ville Qualité

La première génération du Contrat Initiatives Ville Qualité (CIVIQ) est arrivée à échéance le 31 décembre 2005. Ce dispositif a permis d'accompagner financièrement et de manière significative la commune d'Ermont dans la mise en œuvre de projets de proximité axés sur l'amélioration de la vie quotidienne des Ermontois.

Un second CIVIQ, dit CIVIQ 2, sera très prochainement signé entre la municipalité et le conseil général du Val d'Oise. Portant sur une durée de quatre ans, il sera centré sur la réussite éducative des enfants d'écoles primaires et des collégiens.

Le projet élaboré par la commune, en lien avec les partenaires locaux, à partir d'un état des lieux, repose sur cinq axes de développement :

- le repérage et la prise en charge précoce des enfants et adolescents en difficulté ;
- le développement d'une offre éducative diversifiée et de qualité accessible à l'ensemble des enfants et des adolescents ;
- le développement de l'autonomie et de la responsabilité ;
- le soutien au développement personnel de l'enfant et de l'adolescent ;
- le soutien et l'appui à l'exercice de la fonction parentale.

Ces axes sont déclinés par un programme d'actions sur plusieurs années comportant des projets à la fois municipaux et associatifs.

Le Service municipal de la Politique de la Ville

Mis en place en 1996 au moment de la signature du Contrat de Développement Urbain, le Service municipal de la Politique de la Ville est un service en charge de la définition, de la mise en œuvre, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la politique de la ville. A ce titre :

- il prépare et finalise les programmes d'actions annuels en lien avec la municipalité ;
- il assure un appui technique et méthodologique aux porteurs de projet dans le montage des dossiers ;
- il sollicite les concours financiers nécessaires à la réalisation des actions programmées ;
- il assure l'interface entre les porteurs de projet et les financeurs ;
- il assure la coordination entre les différents projets ;
- il assure la maîtrise d'œuvre de certains projets ;
- il élabore les bilans et les évaluations des programmations annuelles ;
- il veille à la mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs existants et à la coordination des acteurs intervenant sur les quartiers ;
- il anime et consolide le travail en réseau des acteurs locaux autour des objectifs du CUCS.

Le service est composé d'un chef de projet secondé par deux assistantes et de cinq agents de médiation sociale, agents notamment chargés :

- de la surveillance des entrées et des sorties des établissements scolaires ;
- de repérer et de prévenir les atteintes à la tranquillité publique et autres dysfonctionnements de gestion urbaine, par une présence active et régulière sur le terrain ;
- d'établir un dialogue avec les acteurs locaux et les habitants et de prévenir ainsi les situations conflictuelles.



Service municipal de la Politique de la Ville et Vie de quartier
Adjoint au Maire Chargé de la Politique de la Ville et de l'Intercommunalité :
Raymond Manella
100 rue Louis Savoie
01 30 72 38 21